

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2022

Séance ordinaire du jeudi 23 février 2023

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	8
Abstention(s)	0

VOTES
Pour : 8
Contre :

Date de convocation : lundi 6 février 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Franck DETCHEVERRY

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Miquelon-Langlade le 23/02/2023

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Nicolas LEMAIN, Magali DE LIZARAGA LUCAS, Flore OLAIOLA, Denis VIGNEAUX, Justine BRAQUART, Loïc GASPARD



Several handwritten signatures in blue ink are present, including one that appears to be Franck Detcheverry's signature.

SAINT-PIERRE et MIQUELON Reçu à la Préfecture Le 08 MARS 2023
--

Pour extrait certifié conforme